

Université d'Été
SAF/SM/SNJ
12 mars 2021

Tous Suspects !
Non à la Justice prédictive/Abrogation des Lois scélérates

LA SOCIÉTÉ DE VIGILANCE

Vanessa CODACCIONI, maîtresse de conférences, université de Paris 8

Ce que je voudrais commencer par rappeler, c'est que nous vivons sous un quinquennat très répressif, qui a commencé avec l'intégration dans le droit commun de dispositifs liés à l'état d'urgence, qui a continué avec la répression inouïe des gilets jaunes et la loi anti-casseurs, et qui se poursuit aujourd'hui avec la loi sécurité globale et celle dite sur les principes républicains. Cette liste souligne deux phénomènes qui me semble très importants : d'une part le renforcement continu de l'appareil répressif, qui devient un véritable monstre gavé aux lois sécuritaires, et d'autre part l'extension à la fois des filets de la répression (on mobilise la justice, les services de renseignements, la police, l'administration) et l'extension des cibles : de plus en plus de groupes ou d'individus peuvent être soumis à l'une ou l'autre des formes de répression, de la surveillance de masse aux violences policières, mortelles ou non mortelles.

Parmi ces formes de répression, l'une d'elle me semble particulièrement importante, bien que moins visible : le recours de plus en plus fréquent à la population pour traquer et arrêter des individus voire pour cibler des groupes entiers. Cette forme de répression, qui se traduit par les appels à la participation populaire au maintien de l'ordre ou aux opérations de sécurité nationale, a toujours existé, comme le montrent la « chasse aux sorcières » maccarthyste pendant la guerre froide, la surveillance généralisée mise en place en RDA par la STASI ou les appels à la délation sous le régime de Vichy. Mais cette « répression participative » n'est plus circonscrite aux temps de crise, de guerre, ou aux régimes autoritaires. Elle est aujourd'hui banale, ordinaire, et s'incarne dans une multitude d'appel à la « vigilance » citoyenne. Pour illustrer ce point, nous pouvons citer le discours d'Emmanuel Macron en date du 7 octobre 2019 lors de la cérémonie en hommage aux victimes de l'attaque de la préfecture de police de Paris :

« L'administration seule et tous les services de l'Etat ne sauraient venir à bout de l'hydre islamiste. Non c'est la Nation toute entière qui doit s'unir, se mobiliser, agir (...). Une société de vigilance voilà ce qu'il nous revient de bâtir. La vigilance, et non le soupçon qui corrompt. La vigilance : l'écoute attentive de l'autre, l'éveil raisonnable des consciences. C'est tout simplement savoir repérer à l'école, au travail, dans les lieux de culte, près de chez soi les relâchements, les déviations, ces petits gestes qui signalent un éloignement avec les lois et les

valeurs de la République. Une séparation. Cela commence par vous - forces de l'ordre, fonctionnaires, serviteurs de l'Etat. Je sais combien vous saurez vous engager pour repérer ces petits riens qui deviennent de grandes tragédies. L'Etat se doit d'être exemplaire, de se réarmer aussi moralement partout, de mieux former chacun pour ainsi agir ».

Quelques jours plus tard, les membres de l'Université de Cergy-Pointoise recevait une fiche de détection de la radicalisation sur les signaux devant alerter et être dénoncés : « *Apparition du voile* », « *changement de physionomie* » avec « *port de la barbe sans moustache* », « *changement vestimentaire* » avec « *port d'une djellaba* », « *absentéisme récurrent aux heures de prières* », « *refus de l'autorité des femmes* », « *arrêt de consommation de boissons alcoolisées* ». Autrement dit, les membres de la communauté universitaires devaient se surveiller entre eux et dénoncer ces signes de radicalisation.

C'est cela la société de vigilance, une société dans laquelle les pouvoirs publics, les chefs d'État, les gouvernants, mais aussi un certain nombre d'institution publiques ou privés, appellent à la surveillance mutuelle des citoyennes et des citoyens, à la délation, mais aussi plus généralement à l'engagement pour maintenir l'ordre et faciliter le travail des policiers. Le dernier exemple en date est la volonté de Gérard Darmanin de créer un corps de réservistes de la police nationale comprenant des boulangers, des avocats etc. Mais nous pouvons aussi penser à sa décision en date de la semaine dernière, le 3 mars, de créer un signalement spécifique des points de deal. Il l'écrivait dans un tweet du 3 mars : « A partir de ce matin, chaque citoyen peut désormais signaler à la police nationale et à la gendarmerie un point de deal près de chez lui ». Et il renvoyait ainsi à des sites internet comme « *moncommissariat.com* » sur lequel tout un chacun peut donc signaler des points de deal. Quotidiennement, les citoyennes et les citoyens sont ainsi incités et poussés à aider la police, à en devenir les auxiliaires et à entretenir un lien constant avec elle, mais aussi à penser comme la police, en surveillant l'autre avec des yeux de suspicion et en le dénonçant.

Comment cette société de vigilance s'est-elle mise en place ? Quelles en sont les manifestations concrètes et surtout, et qu'est-ce qu'elle nous dit de la répression et de ses évolutions ?

L'évènement rupture est ici, comme dans de nombreux domaines en matière de répression, est le 11 septembre 2001, qui a entraîné aux Etats-Unis une vaste réflexion sur la surveillance et le renseignement, et une critique sur la focalisation américaine sur le renseignement technologique, au détriment du renseignement humain. De ce fait, de plus en plus d'acteurs et d'institutions vont valoriser les « yeux » et les « oreilles » des citoyennes et des citoyens et leur capacité à dénoncer les comportements et les individus suspects. L'enjeu est alors de « débusquer » les terroristes et d'obtenir un maximum d'informations « par le bas » Des programmes d'incitations à la surveillance mutuelle et à la

délation voient le jour, et se multiplient tant outre-Atlantique que dans la plupart des pays en butte avec le terrorisme. Ils ne feront que se renforcer avec le passage de la lutte contre le terrorisme à la prévention de la radicalisation, qui nécessite une vigilance populaire constante.

Ainsi, l'émergence de la société de vigilance doit aux mutations du terrorisme, dont la potentialité meurtrière inédite en dehors des zones de guerre est inédite, et à celles de l'antiterrorisme, qui devient avant tout préventif. Mais elle s'inscrit aussi dans le contexte d'un réagencement des trois types de surveillance qui existent dans une société et dans celui leur transformation : la surveillance étatique, la surveillance latérale, et la surveillance populaire du pouvoir. La première ne cesse de se renforcer pour prendre un caractère massif et de plus en plus intrusif (...), tout comme la seconde qui est la surveillance des citoyennes et des citoyens entre eux. Cette dernière, au-delà d'être encouragée par les politiques, les experts en sécurité et les institutions de répression, est aussi favorisée par tout un « marché de la suspicion » (détecteurs de mensonge portables aux Etats-Unis, multiplication des « gadgets » pour surveiller les navigations internet des proches et géolocaliser les membres de sa famille, caméras de vidéo-surveillance pour espionner l'aide à domicile ou la « nounou » etc.) qui font de nous des être mi-espions, mi-policiers, mi-traîtres, mi-agents des services de renseignement.

Or, et dans le cadre des appels à la vigilance populaire par les autorités et les forces de l'ordre, certaines cibles sont plus légitimes à surveiller que d'autres : les supposés musulmanes et musulmans, les « jeunes » des quartiers, les migrants, les femmes portant le voile etc., c'est-à-dire des cibles déjà stigmatisées et réprimées. En revanche d'autres cibles ne doivent pas être surveillées sous peine de répression : l'État, ses institutions, ses agents. D'où la loi Sécurité Globale et les multiples tentatives pour empêcher de filmer les policiers, d'où également l'impossibilité pour les journalistes de couvrir le démantèlement de camp de migrants, d'où enfin la criminalisation des lanceuses et des lanceurs d'alerte. Notre regard est donc orienté, dirigé et encadré par les pouvoirs publics et la police. C'est ce que j'ai appelé une captation sécuritaire de l'attention et du regard.